

fois, les mesures adoptées ne répondirent pas aux besoins, ce qui a entraîné d'importantes lacunes relatives au contrôle des recettes touchées sur place peu de temps après l'ouverture de l'Exposition, le 28 avril 1967. En outre, les réformes mises en œuvre plus tard ne corrigèrent pas toutes les lacunes importantes et les auditeurs conjoints furent incapables d'exprimer une opinion quant à l'exactitude de \$101,438,000 de recettes sur un total de \$140,984,000. Les auditeurs firent mention de cet état de choses au ministre du Commerce du Canada le 30 juillet 1968, et au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec le 31 juillet 1968.

Le rapport annuel le plus récent de la Compagnie, y compris le rapport des auditeurs conjoints, a été présenté en retard par suite de l'incapacité de la Compagnie de terminer sa comptabilité et de répondre aux questions des auditeurs. Aux termes des conditions mentionnées dans l'article 18 de la loi sur la Compagnie de l'exposition universelle canadienne, 1962-1963, c. 12, ce rapport aurait dû être remis par la Compagnie au ministre dans les trois mois qui suivirent la clôture de l'année financière prenant fin le 31 décembre 1967, et ce dernier aurait dû le présenter au Parlement dans les quinze jours qui auraient suivi sa réception. Toutefois, ce rapport n'a été présenté au Parlement que le 2 octobre 1968.

Voilà qui prouve bien clairement que les ministres et le gouvernement ont fait fi des avertissements constants de l'auditeur général du Canada et l'auditeur de la province de Québec. Certes, s'il y a eu une faille quelque part le long du circuit entre le moment où l'on reçoit les renseignements destinés à rectifier des situations et le moment où l'on prend les mesures nécessaires, il faut tâcher de trouver où la faille existe et la colmater. Alors que les Canadiens comptaient déboursier initialement 20 millions, et qu'ils constatent ensuite que ce montant est passé à 40 millions, c'est vraiment le comble de découvrir maintenant que ce montant est passé à 142.9 millions de dollars. Je ne trouve rien à redire à l'Expo, mais je trouve certes à redire à cette méthode d'estimation des dépenses qui place les Canadiens, le gouvernement et les députés dans une situation extrêmement délicate.

L'hon. M. Pepin: Ce n'est pas le même produit.

M. Harding: Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, voilà ma thèse. J'espère qu'à l'avenir si nous prenons des engagements du même genre, nous établirons des moyens de contrôle suffisants afin de ne pas nous retrouver dans un pétrin analogue à celui qu'a signalé l'auditeur général, en l'occurrence.

• (4.40 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être commencer par la fameuse rengaine: «Je n'a-

[M. Harding.]

vais pas l'intention de participer au débat». C'était bien le cas, mais ce qui m'y pousse, c'est que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a dit que l'amendement de mon honorable ami de Regina-Est (M. Burton) n'est qu'une simple opération comptable et que la question aurait pu être réglée ailleurs. Ces opérations comptables peuvent être embrouillées; elles peuvent faire l'objet d'un débat...

L'hon. M. Pepin: Je n'ai pas dit cela; c'est lui qui l'a dit. Je n'ai pas dit qu'il s'agissait d'une simple opération comptable; c'est lui qui a dit cela.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon honorable ami, le ministre, a dit qu'il s'agissait du genre de chose que mon ami aurait pu soulever ailleurs. Si j'ai été injuste envers le ministre, je me rétracte.

L'hon. M. Pepin: N'en faites rien.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais ce qu'il a dit et la façon dont il l'a dit m'ont certainement fait penser que je ne pouvais pas le laisser s'en tirer à si bon compte, peu importe ce qu'il a dit.

Cette question m'inquiète, monsieur l'Orateur, en soi et pour une raison secondaire dont je parlerai dans un instant. La recommandation de l'auditeur général devrait être prise en considération: si nous affectons des fonds, si nous donnons 125 millions de dollars à l'Expo, la façon dont nous procédons doit être claire. A mon avis, ce n'est pas clair en ce moment; on essaie de donner l'impression qu'il s'agit tout simplement de passer une dette aux profits et pertes.

J'ai dit que j'avais une raison accessoire d'intervenir et les députés d'en face n'auront aucune peine à la deviner. Il s'agit ici d'un déficit de 125 millions de dollars, du chef de l'Expo. Chez nous, dans notre ville, nous sommes tracassés par un très petit détail, un déficit d'un million de dollars, résultat des Jeux olympiques pan-américains.

L'hon. M. Pepin: Je suis heureux de dire à mon honorable ami que j'ai abordé le sujet avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui aurait reçu des instances. Il est en train d'examiner la question et me dit qu'on est sur le point de prendre une décision.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pensais que le ministre allait m'imposer silence en m'annonçant une décision favorable. Je suis heureux qu'il m'interrompe ici pour me dire qu'une décision est imminente. Le ministre a un charme tout particulier qui nous fait accepter sa discrétion. L'ennui, c'est que dans cette enceinte, nous